

Chas Francis Oudot

1755-1841

Republican

Voted death of Louis L. Carbonelle

7891

B<sup>le</sup> 19 X<sup>me</sup> 1821

Je t'ai écrit hier, mon ami, pour la prière de verser les 600 francs que Camille met à ma disposition. Chez M<sup>rs</sup> Stack, quin Malagaais n<sup>o</sup> 15, qui t'endras un mandat sur M<sup>r</sup> Tison à Beauvais, celle-ci, tu la recevras par une occasion et je reprends à la Bièvre du 17 Et.

Tu as bien fait de ne pas remettre à M<sup>r</sup> Collin les deux mille cinq cent francs avant qu'il se soit mis en règle de manière à me procurer une subrogation pleine et entière à ses droits sur Bureau. J'ai écrit à la dernière de manière à lui faire sentir s'il lui reste quelque peine et quelque chose pour juger la position qu'il ne pas d'autre part que celui d'accéder aux demandes de M<sup>r</sup> Collin.

J'apprends avec bien de plaisir que vous êtes arrivés sans accident et en bonne santé. Vous avez bien fait de ne pas attendre les grands froids, quand Camille reviendra-t-il?

Le est pas ma faute si vous n'avez vient terminée à Bligny. Il y a plus de six mois que les deux seings privés est rédigé, et qui vous deviez me l'envoyer écrit sur papier blanc et signé; il y a par conséquent plus de six mois que je l'attends et cet acte doit être antérieur aux actes de partage notariés que vous devez vous faire, et c'est une chose connue. Il n'y a point ici de motif de diffiance, mais avec vous les affaires ne finissent jamais. Il est tout aussi naturel pour moi de désirer savoir des choses en règle que vous. Ne sommes nous pas tous mortels d'espérer demander la l'exécution de notre convention de la procuration authentique et les deux mille francs? Vous ne voyez tout les choses que sous le point de vue qui vous concerne. Il y a trois ans que le compte de M<sup>r</sup> Gouvenet devrait être terminé il a toujours toujours demandé des délais, tant que y avait une excuse inexcusable et sur est objet connu sur nos comptes, est la fin fait des observations sur le compte tout de M<sup>r</sup> Gouvenet je l'attends aussi que nous arrivons définitivement toutes nos affaires, j'en fais le tableau 19 comprends les erreurs que j'écrits au vu de ce que dans les comptes qui te concernent; on ne donne pas la peine de recourir si j'ai tort ou raison, et pas plus sur un acte de que sur l'autre, et relativement à M<sup>r</sup> Gouvenet on dit qu'il propose des arbitres et que c'est un fait bien connu de terminés, j'écris encore je dis qu'une affaire dont les questions importantes sont claires, ne s'ouvrent pas à des arbitres que les autres articles demandent que des explications et ne peuvent, aucune difficulté, être traités des gens honnêtes. D'une autre part tu ne reprends que tu ne dois rien que tu as rendu le compte chaque est une affaire terminée, j'ai été plus la peine de s'expliquer d'ailleurs la chose est copie le compte que tu as rendu à Camille en 1819 et le compte de 1817 relatif à tes intérêts. Si le compte sur et les divers articles de dépenses de M<sup>r</sup> Gouvenet.

M<sup>r</sup> Gouvenet  
M<sup>r</sup> Gouvenet Telle-Quintin  
M<sup>r</sup> Gouvenet Telle-Quintin  
M<sup>r</sup> Gouvenet Telle-Quintin  
M<sup>r</sup> Gouvenet Telle-Quintin

Cher Gouvenet  
1755 - 1811  
Polek  
Voted de cash Gouvenet

ou dot

132.790.1



est obligé comme sur les autres. C'est alors que Dieu vient afflige Dieu si tu es obstiné après  
vous avoir invité à la lecture de vos livres pour examiner mes réclamations, j'ai demandé  
dans ma réponse à la lettre où l'on me proposait des arbitres si l'on ne pouvait pas juger  
la question des 1788 et celle relative aux papiers de dépense pour vous qui se trouvent  
dans le compte de M<sup>r</sup> Gaurant? C'est à toi à juger maintenant si cette question ne pouvait  
pas être traitée sans inconvénient. au surplus tu parles d'aujourd'hui et aujourd'hui  
et tu dis que tu crois être persuadé que tu ne dois pas les articles que je réclame. Je suis  
moi très persuadé du contraire. Cependant comme je pourrais me tromper, il est juste  
que tu examines et que tu envoies nos comptes et celui de M<sup>r</sup> Gaurant, que tu auras pu  
consulter à Abbeville. mais c'en est assez là dessus.

J'aurai bien de la satisfaction de recevoir des lettres de M<sup>r</sup> de La Fayette et de M<sup>r</sup> de La Rochefoucauld dont  
les succès m'ont déjà causé beaucoup d'embarras tendrement pour moi sans oublier  
venir, venir toi-même mes divers embarras pour les leur tranquilliser.

J. Oudot.

Comme!

Volonté de la lettre.